

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 52
Membres absents : 26
Procurations : 13

Séance du 1^{er} octobre 2025
L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 1^{er} du
mois d'octobre à 18 h 00, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 25/09/2025
Date de transmission : 07/10/2025
Date de mise en ligne : 08/10/2025

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), Mme CHOQUET Sylvie (pouvoir à M. BACHMANN Florian), Mme FERRANDEZ Françoise, M. FUCHS Serge (pouvoir à M. RIBSTEIN André), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GISSY Bertrand (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à Mme RINQUEBACH Ariane), M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), M. KNIBIELY Philippe (pouvoir à Mme GERTEIS Stéphanie), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul (pouvoir à M. GASSER Lucien), M. MULLER Hubert, M. PILLERI Angelo, Mme ROSSE Christiane (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SAVARY Nicolas (pouvoir à M. PISARONI Gabriel), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à Mme SFEIR Lola), M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. LITZLER Thierry)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

16^{ème} QUESTION

ZAC Quartier du Lys – Approbation du bilan actualisé de la 4^{ème} concertation publique

(DELIBERATION n° 2025-153)

I. Poursuite de la concertation préalable engagée au titre des articles L. 103-2 et suivants du Code de l'urbanisme

Saint-Louis Agglomération porte un projet de création de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dite « Quartier du Lys », à vocation mixte d'une surface de 23,2 ha à Saint-Louis, porte d'entrée de l'agglomération.

Cette opération a pour objectif la requalification d'une zone stratégique, située près de la gare de Saint-Louis et de l'EuroAirport, en un quartier urbain mixte à haute valeur ajoutée intégrant hébergements, bureaux, espaces de formation, commerces et loisirs, tout en profitant de la proximité des infrastructures et de la dynamique économique bâloise.

Selon le Code de l'urbanisme, cette procédure nécessite une concertation avec les habitants, les associations locales et d'autres parties prenantes tout au long de l'élaboration du projet.

Par délibération n°2021-162 en date du 15 septembre 2021, le Conseil de Communauté a approuvé les objectifs du projet de ZAC « Quartier du Lys », lancé la concertation préalable et en a défini ses modalités. Trois réunions publiques présentant le projet, son évolution et les résultats des études ont été organisées, ainsi que la création d'une section dédiée sur le site internet de la collectivité pour informer sur l'avancée des études. L'affichage de supports de communication et la mise à disposition d'un dossier sur l'opération d'aménagement à la mairie de Saint-Louis et au siège de Saint-Louis Agglomération complètent ce dispositif.

Pour être prises en compte, les observations du public ont été déposées au plus tard 15 jours après la troisième réunion publique, soit le 16 février 2022.

Par délibération n°2022-086 en date du 18 mai 2022, Saint-Louis Agglomération a tiré un bilan intermédiaire de cette concertation, pris en compte les premiers retours et décidé de poursuivre la procédure de concertation de la ZAC jusqu'au dépôt de la demande d'avis auprès de l'Autorité Environnementale sur le dossier de création de la ZAC selon les modalités équivalentes à la première phase de consultation. Ainsi, durant cette période, le public a pu continuer à consulter les documents d'information et à formuler ses observations et propositions sur le site internet de Saint-Louis Agglomération <https://www.agglo-saint-louis.fr>, par mail à l'adresse concertationADT@agglo-saint-louis.fr ou dans le registre dédié à cet effet pendant les heures et jours d'ouverture du Pôle Aménagement du Territoire de Saint-Louis Agglomération (bâtiment le Reflet).

En outre, Saint-Louis Agglomération a organisé une 4^{ème} réunion publique qui s'est tenue le 8 octobre 2024 portant sur le projet de création de la ZAC.

Suite au dépôt de la demande d'avis auprès de l'autorité environnementale en date du 15 mai 2025, Saint-Louis Agglomération a décidé d'actualiser le bilan intermédiaire pour l'intégrer à la Participation du Public par Voie Electronique

(PPVE), sachant que la concertation préalable se poursuit jusqu'à la création de la ZAC qui actera la fin de la procédure.

L'ensemble des observations, si le public s'exprime ou fait des propositions avant que le projet ne soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles et que ne soit pris l'acte de création de la ZAC, seront reprises dans le bilan définitif de la concertation qui fera l'objet d'une délibération du Conseil de Communauté à l'issue de la concertation et qui sera disponible sur le site internet de Saint-Louis Agglomération.

II. Bilan actualisé

Compte tenu de la mise à disposition du public de l'étude d'impact, qui fait partie de la concertation préalable à la création de la ZAC, SLA souhaite tirer un deuxième bilan intermédiaire, dit actualisé.

Ainsi, figure en annexe de la présente délibération un bilan de cette seconde phase de concertation, prenant en compte toutes les observations émises au 14 août 2025. Le bilan intermédiaire actualisé de la concertation sera mis à la disposition du public dans le cadre de la PPVE en amont de l'approbation du dossier de création et de réalisation de la ZAC.

Ainsi, deux courriels réceptionnés lors de la deuxième phase de concertation ont permis la prise en compte d'un certain nombre de remarques qui ont contribué à l'évolution du projet.

En substance, les principaux sujets évoqués sont :

1. **Réduction de la Programmation** : La surface de plancher a été réduite à 150 000 m² pour mieux répondre aux besoins du marché et aux retours du public ;
2. **Abandon de l'Arena** : Le projet d'Arena a été abandonné en faveur d'un équipement culturel ou de loisirs plus adapté aux réalités du territoire et ce de manière à tenir compte des structures déjà existantes dans les territoires voisins ;
3. **Développement du Campus** : Le projet de campus a été bien accueilli, avec des établissements d'enseignement supérieur qui ont manifesté leur intérêt ;
4. **Amélioration de la Mobilité** : Une nouvelle étude de mobilité a été réalisée pour favoriser les transports en commun et réduire l'usage de la voiture ;
5. **Environnement** : Le projet met l'accent sur la végétalisation et la création d'espaces verts publics pour favoriser la biodiversité ;
6. **Participation du Public** : Les modifications du projet ont été bien reçues lors de la quatrième réunion publique.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la poursuite de la concertation selon les modalités prévues ci-dessus jusqu'à l'approbation du dossier de création et de réalisation de la ZAC ;

- d'approuver le bilan intermédiaire de la concertation préalable relative à la création de la ZAC « Quartier du Lys » présenté en séance et annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la concertation susvisée et de ses modalités.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 03 octobre 2025

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDICER

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

